Siège social - Mairie, square Guy RIVIERE 17730 Port des Barques
Les Carrelets Charentais
A.D.D.P.M.L.T
http://www.carrelets-charentais.com/ - email : president@carrelets-charentais.com

L'Écho des Estuaires

Association **D**épartementale pour la **D**éfense de la **P**êche **M**aritime de **L**oisir et de **T**radition

N°51
Sept 2016

Sommaire :

- Le mot du président
- La route des carrelets
- Commission d'attribution
- CASSE-TÊTE
- Le mot du webmestre
- Les Journées du patrimoine
- Créer une association
- Annonces
- La recette de tante Yvonne : *Filets de soles à la Charentaise*

Le mot du Président

Chères adhérentes, chers adhérents

Nous voici à l'automne déjà. Après ce bel été que nous venons de vivre, qu'importe ce qu'il nous réserve. Ces belles soirées de juillet et août en ont ravi plus d'un sur leur ponton et même si la pêche laissait à désirer, la douceur de l'air et le calme de la mer prêtaient davantage à la rêverie ou à des échanges conviviaux. J'espère donc que vous avez tous bien profités de ces moments quasi idylliques qu'on ne reverra peut-être pas de sitôt.

Mais la vie de notre association continue. Le point d'orgue fut la manifestation de « la nuit des carrelets » à Port des barques, fin août, qui eut un franc succès. Vous en trouverez dans ces pages le compte-rendu. A l'évidence, on tient là une animation intéressante pour faire connaître notre activité d'une manière ludique et poétique et pour répondre à la demande d'une meilleure connaissance de ce patrimoine jugé souvent mystérieux.

Nous avons également participé en juin à la réunion, maintenant semestrielle, d'attribution des emplacements proposés par la DDTM pour l'implantation de nouveaux pontons ou pour la mutation de carrelets existants. Vous trouverez plus loin le compte-rendu de cette réunion qui permet en plus d'actualiser les échanges avec la DDTM.

Notre « union des associations de propriétaires de carrelet » avance. Une réflexion commune est lancée pour la rédaction des statuts qui en principe devraient être figés pour la fin de l'année. C'est donc en bonne voie. A ce sujet, j'ai pu me rendre compte de la diversité des appellations des structures de pêche au carrelet, tout au long de notre littoral atlantique. Ce qui m'a amené à quelques réflexions sur le sujet dont vous trouverez les grandes lignes dans ces pages.

Enfin pour terminer sur une bonne nouvelle, j'ai eu l'agréable surprise, voici quelques semaines, d'être informé que le Conseil Départemental nous octroyait une subvention de fonctionnement pour l'année 2016 de 1000 Euros. Nous voilà enfin officiellement reconnu comme association départementale. Est-ce le début du cheminement vers la reconnaissance officielle du caractère patrimonial de nos « Carrelets » ?

Je vous souhaite encore de belles pêches d'automne.

Jean Louis Martin

La route des carrelets



cet été notre association a participé à «la route des carrelets» organisée les 24 et 25 Août par les mairies de Port-des-Barques et Fouras. L'animation artistique était dirigée par l'association « territoires imaginaires »sous la direction de Christophe Guiho. Qui grâce au support de nos installations a pu faire pénétrer les visiteurs dans un monde musical, poétique et féerique porté par des artistes en résidence dans nos cabanes illuminées pour le spectacle.

De notre côté, nous avions, grâce à un stand installé sur la falaise en arrière des pontons, distillé une information auprès des visiteurs, avec un support vidéo mis en place par Bernard, imageant visuellement l'action de notre association, pouvant être complété oralement par les membres du CA présents.

Dans un deuxième temps, l'ouverture à la visite gratuite du ponton-carrelet de François a permis à des dizaines de curieux de venir s'informer et s'initier à la pêche au carrelet et aux balances ; de 19 h à 23 h 30, ce qui fait que 350 à 400 demandeurs ont pu goûter le plaisir estival que nous procure notre mode de pêche.

Cette nouvelle expérience, menée à une date mieux choisie que l'an dernier, mérite d'être reconduite, mais pour ce faire il faut améliorer l'information du public local, faire un fléchage élargi, revoir la restauration en pensant au jeune public.

Que soit grandement remercié les propriétaires de carrelets ayant mis leur installation à disposition mais aussi les époux David, Turbot, Chabauty, Vinssonneau, Bellouard qui grâce à leur présence ont permis le déroulement harmonieux de cette manifestation.

A tous , nous disons à l'année prochaine.

Commission d'attribution d'emplacements

La commission s'est réunie le 23 juin 2016. Le résultat des attributions fut le suivant :

- 12 emplacements étaient proposés. 7 furent attribués, les 5 restant n'ayant reçu aucune candidature.
- La répartition fut la suivante :
 * 1 aux Boucholeurs, commune d'Yves,
 * 3 sur la commune de ST Laurent,(1 à la Parpagnole et 2 sur le canal de Charras)
 * 1 sur la commune de St Nazaire s/Chte, à la pointe sans fin,
 * 2 à St Palais S/Mer (au puits de l'Auture et à Terre Nègre)

Les emplacements non attribués se trouvant : 1 sur la commune de St Laurent de La Prée, à la Parpagnole, 1 sur la commune de Rochefort, près du bac passeur de Soubise, 1 sur la commune de St Nazaire s/Chte, à la pointe sans fin et 2 sur l'île Madame, commune de Port des Barques.

A la fin de la réunion, le représentant de l'Etat nous informa qu'une nouvelle plaquette actualisée sera bientôt publiée concernant les prescriptions architecturales et techniques pour la construction des pontons.

CASSE-TÊTE

L'appellation de nos structures de pêche est effectivement un vrai casse-tête, tellement la variété est grande dans ce domaine. Prenons d'abord celle de nos partenaires de la future union en cours d'élaboration.



Sur la côte de Jade, il s'agit de l'association des pêcheries au carrelet, sur la Gironde, de l'association des pêcheurs au carrelet, de l'association des cabaniers du Médoc et de l'association des pêcheurs aux engins et filets.

Sur l'estuaire de la Loire, le terme de Pêcherie est également utilisé.

Enfin, chez nous, si le terme de carrelet est le plus souvent utilisé, on peut lire ou entendre aussi les termes comme ponton ou ponton carrelet ;

S'il semble qu'un consensus est en train de ressortir

dans la future union pour une appellation commune qui pourrait être : « les pêcheries au Carrelet », il n'en est pas de même chez nous. Je sais que certains puristes privilégient le terme de pontons carrelet, raccourci de pontons de pêche au carrelet. D'autres parlent de leur ponton, tout simplement dans un raccourci encore…. plus court.

Que choisir, dans un souci d'uniformisation ? C'est peut-être la sagesse populaire qui nous donne la solution en utilisant prioritairement dans les échanges informels le terme tout simple de « CARRELET » devenant ainsi le terme générique de tous les types de pêche qui utilisent un filet carré comme le carrelet sur ponton, le carrelet à pied, le carrelet sur bateau, le carrelet sur brouette …….etc.…

Bien sur, chacun pourra continuer à appeler son Carrelet comme il le voudra, mais je pense que pour notre association dont la mission est de défendre la pêche au carrelet sous toutes ses formes, généraliser l'appellation « carrelet » dans nos écrits correspondants à cette mission ne me parait iconoclaste outre mesure et a au moins le mérite d'être compris de tous.

Ce n'est bien sur que l'intime conviction d'un président sur le départ. Je laisse à mon successeur et à son équipe le soin de résoudre ce CASSE-TÊTE.

Le mot du webmestre



Il est quelquefois utile de faire un point sur l'emploi des moyens médiatiques mis à la disposition des adhérents. Ceux-ci comprennent les accès au site de l'association, la diffusion des informations par courriel et la distribution de l'Écho des Estuaires.

Concernant le site, à la mi septembre et depuis janvier 2016, 2591 visiteurs sont venus et effectué 3147 visites sur 8528 pages, et ont généré 53323 hits (accès pages).

Les sujets les plus sollicités sont les images, les informations sur les vacances d'AOT et les annonces.

Les navigateurs les plus utilisés sont google chrome, firefox et safari, internet explorer n'est pratiquement plus utilisé, il faudra sans doute attendre que le navigateur Microsoft Edge fourni avec windows 10 soit utilisé pour remarqué son emploi.

Concernant le mailing, 5 adresses de courriel comportent des erreurs, sur les 141 que nous détenons, en outre, celles-ci ne suscitent que 45 accords pour recevoir l'écho des estuaires par courriel. Une économie substantielle pourrait être constatée si ce nombre pouvait augmenter.

Concernant la distribution de l'Échos des Estuaires, nous sommes 212 adhérents et envoyons par courrier notre publication à 167 adresses différentes puisque 45 d'entre nous ont opté pour recevoir l'écho par courriel.

Les journées du patrimoine

Comme chaque année nous avons accroché devant notre ponton l'affiche que l 'association nous avait fournie avec, en plus, un fanion style « casier à homards » !

Bien que le temps de ce week-end ne soit pas aussi clément que celui des jours précédents, nous avons eu des visiteurs : une bonne cinquantaine ! Toujours sympathiques, intéressés, curieux et envieux. Il y en a même qui viennent tous les ans. Ils ont écouté avec intérêt les réponses que Patrick faisait à leurs demandes.

Les questions les plus fréquentes :

- y a-t-il encore des possibilités de se procurer un ponton, ou un emplacement ?
- combien ça coûte pour en construire un ?
- Vous dormez dans votre cabane ?
- Comment ont ils supporté les tempêtes ? (photos à l'appui nous leur avons montré!)
- est-ce-qu'on peut louer un ponton ? (oui, les pontons pédagogiques!)
- vous avez un petit paradis ! (d'accord!!!)

Nous avons passé un bon moment de convivialité et comme les crevettes étaient en plus au rendez-vous, c'était un vrai bonheur !

Créer une association *(article complet dans le N°35)*



Transformation d'une AOT individuelle en AOT associative.

Vous pouvez désormais créer une association de gestion d'un carrelet. La DDTM n'aura connaissance que du nom de l'association, vous laissant tout loisir de procéder à l'intérieur de l'association aux mutations que vous désirerez.

Mais comment procéder pour créer son association ?

1- Demander à la sous-préfecture les 2 imprimés 13971 et 13973. Les remplir. Pour cela, il vous faudra auparavant :
- faire un procès verbal d'assemblée constitutive de l'association.
- Elire un président, un secrétaire et un trésorier
- Choisir un nom pour l'association et déterminer son siège.
- Rédiger les statuts qui devront au minimum comporter l'engagement d'assurer la pérennité du ponton carrelet. Les statuts devront être signés du Président et du Trésorier
- Déposer le dossier complet à la sous-préfecture, accompagné d'une enveloppe timbrée, à l'adresse du siège de l'association.



2- La sous-préfecture envoie un récépissé de déclaration

3- Aller à la DDTM porter les mêmes documents avec, en plus, un engagement écrit d'acquitter la redevance annuelle.

Et voilà, ce n'est pas plus compliqué. Si malgré tout, vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples renseignements.

Annonces

Monsieur Patrick MARTEAU vend un PONTON-CARRELET situé à la SAUZAIE - FOURAS NORD
Passerelle : 20 M, plateforme : 4X4, cabanne : 2X2, filet : 4X4.
Tél. : 05 46 84 41 05 - email : titi.marteau@wanadoo.fr

Monsieur Gérard Gady souhaite acheter ou partager (en association avec un détenteur d'installation) un ponton-carrelet.
Tél. : 06 76 46 76 53 ou 05 53 04 17 34

Le bureau de l'association serait heureux d'être informé (06 62 06 85 39) du devenir de ces annonces et particulièrement quand elles ont abouties.

Pour toutes les annonces concernant l'achat ou la vente de carrelets, les personnes intéressées (acheteur et vendeur) prennent contact entre elles. En cas d'accord, elles doivent en référer à la DDTM pour que cette mutation entre dans le cadre règlementaire établi.

La recette de Tante Yvonne : FILETS DE SOLES A LA CHARENTAISE pour 4 personnes : 4 soles, 8 huîtres, 1kg de moules, 200gr de crevettes, 200gr de champignons de votre choix, 75cl de vin blanc, 2 jaunes d'oeufs,120gr de beurre, 1 petit pot de crème fraîche, 3 cuillers à soupe de farine, 2 oignons, 2 carottes, bouquet garni, jus de citron, sel poivre.

Préparer le fumet avec le vin blanc les têtes, peaux et arêtes des soles, oignons, carottes, sel poivre cuisson 20mn.

Faire ouvrir les moules garder le jus les sortir de leurs coquilles et garder au chaud ouvrir les huîtres les pocher et garder le jus, faire revenir les champignons coupés en dés dans le beurre, sel, poivre, jus de citron, les crevettes décortiquées, verser la moitié du fumet dans un plat à four beurré four th 6 mettre les filets de soles, recouvrir de papier beurré 12mn égoutter les filets dans un plat de service et tenir au chaud dans la porte du four Faire un roux : beurre, farine, le reste de fumet pochage, eau des moules et huîtres, cuire 40mn a feu doux, battre jaunes d'oeufs et crème, verser dans la préparation du roux et laisser réduire un peu ; autour des filets de soles mettre garniture des moules, huîtres, champignons crevettes, napper tout avec la sauce

Bon appétit Tante Yvonne